

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



GUINEE-BISSAU

**PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UN DON DE 1.000.000 DOLLARS EU AU TITRE DE L'AIDE
D'URGENCE POUR LA LUTTE CONTRE L'INVASION DE LA CHENILLE
LEGIONNAIRE D'AUTOMNE**

RDGW/AHAI

Juin 2018

Table des matières

	Page
LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS	i
MATRICE DES RESULTATS DU PROJET	ii
1. INTRODUCTION ET JUSTIFICATION DE L'AIDE	1
1.1 Introduction	1
1.2 Justification de l'aide d'urgence	2
2. APERCU DE L'APPEL À L'AIDE D'URGENCE	3
2.1 L'appel international	3
2.2 Solidarité de la communauté internationale	3
3. OPERATION D'AIDE D'URGENCE	4
3.1 Objet et description	4
3.2 Coût et source de financement	6
3.3 Mise en œuvre et organisation	6
3.4 Acquisitions	7
3.5 Gestion financière et audit	8
3.6 Décaissements	8
3.7 Calendrier d'exécution	8
3.8 Mesures de sauvegardes environnementales	8
4. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS	9
4.1 Conclusions	9
4.2 Recommandations	9

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Carte du Guinée-Bissau
- Annexe 2 : Requête adressée à la Banque
- Annexe 3 : Tableau récapitulatif sur la contribution des autres donateurs
- Annexe 4: Détail des activités et budget
- Annexe 5 : Calendrier prévisionnel d'exécution

Equipe de Travail

Hatem FELLAH, Agronome principal – Chef d'équipe (COSN) ; Justus KABYMERA, Coordinateur CLIMDEV Africa (AHAI.0) ; Laouali GARBA, Coordinateur SRC (AHAI.0) ; Adalbert NSHIMYUMUREMYI, Economiste Pays en Chef (COSN) ;

Equivalences monétaires (Mars 2018)

1UC	=	1,45712	USD
1UC	=	1,16972	EUR
1UC	=	776,515	FCFA

Année fiscale - Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Sigles et abréviations

AGP	Division Production et protection des Végétaux de la FAO
BAD	Banque africaine de développement
BBC	British Broadcasting Corporation
CABI	Centre international de Bioscience Agricole
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIPV	Convention Internationale pour la protection des végétaux
CLA	Chenille Légionnaire d'Automne
DSPV	Direction des Services de la Protection des Végétaux
DSCRIP	Document stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
DSP	Document de stratégie pays
EU	European Union
FAD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAWEWS	Fall Armyworm Early Warning System
FFS	Fonds Spécial de secours
IITA	International Institute for Tropical Agriculture
IPM	Integrated Pest Management
INPA	Institut National de de recherche Agronomique
LTO	Lead Technical Officer
MAFE	Ministère de l'Agriculture, Forêts et Elevage
GTP	Groupe de Travail des Partenaires
PTF	Project Task Force
SNU	Système des Nations Unies
TCP	Programme de coopération technique

MATRICE DES RESULTATS

Pays et nom du projet: Guinée-Bissau - Aide d'urgence pour la lutte contre la chenille légionnaire d'automne												
Objectif du projet: lutter contre l'invasion de la chenille légionnaire d'automne et réduire les pertes de productions de maïs et de riz												
CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES / MESURES D'ATTENUATION						
		Indicateur	Base	Cible								
IMPACT	La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de Guinée-Bissau est renforcée durablement.	Taux de pertes de production vivrières et maraîchages	50% en 2017	15% en 2019	Les rapports statistiques périodiques de l'INE et du Ministère de l'Agriculture	<p><u>Risque</u> : Retard dans la mise en œuvre du projet et non-respect par les populations des calendriers de traitement préconisés</p> <p><u>Hypothèse</u> : La FAO et le Gouvernement vont assurer un suivi rapproché pour que l'exécution du projet se fasse dans les délais prévus et dans le respect des protocoles de lutte. Le personnel du Ministère en charge de la lutte soit mis à disposition à temps</p>						
	Un dispositif efficace et durable d'appui à la lutte intégrée contre Spodoptera frugiperda est mis en place et fonctionnel	<p>Superficie traitées (dont 40% appartenant à des femmes)</p> <p>Niveau d'infestation des parcelles suivies (dont 50% de parcelles appartenant à des femmes)</p> <p>Nombre de ménages ayant couvert leurs besoins alimentaires et nutritionnels</p>	0	8 000 ha (dont 3600 ha appartenant à des femmes)	15%	Le rapport d'exécution produit par le comité de crise et la FAO	<p><u>Risque</u> : la progression de l'infestation est supérieure au rythme des traitements</p> <p><u>Hypothèse</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Une campagne de sensibilisation est lancée par le gouvernement sur l'ampleur de l'invasion et l'importance des respects du calendrier de lutte. 2) Le gouvernement va renforcer les équipes de diagnostic et d'intervention au niveau des îles pour limiter la propagation du ravageur. 3) Le Gouvernement mettra en place les moyens de contrôles phytosanitaires aux ports et aéroports ; 					
PRODUITS	Les capacités techniques et matérielles de la DSPV sont renforcées.	<p>Nombre d'agents de la DSPV,</p> <p>Equipement fourni à la DSPV</p> <p>Salle d'élevage installée et équipées</p>	0	120 agents (30% F)	0	76 bicyclettes, 1 véhicules	01 salle d'élevage d'insecte équipée	Le rapport d'exécution produit par le comité de crise et la FAO	<p><u>Risque</u> :</p> <p>Faiblesse des capacités techniques et matériels des services de l'état</p> <p>Retard dans l'acquisition des équipements et produits de traitement</p> <p>Prorogation du ravageur sur d'autres hôtes cultivés et non cultivés</p>			
	Les méthodes de lutte intégrée pour gérer durablement l'invasion par CLA sont appliquées.	<p>Producteurs appliquant les méthodes de lutte intégrée pour le contrôle de CLA</p> <p>Nombre d'option culturale pour lutter contre CLA diffusées</p> <p>Type et nombre de pesticides biologique et botanique produits pour lutter contre CLA</p> <p>Unités de production artisanale de biopesticides installées</p>	0	50%	0	2	0	1 bio-pesticide et 1 pesticide botanique	0	12 (50% F)	Le rapport d'exécution produit par le comité de crise et la FAO	<p><u>Hypothèse</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'expertise nationale est mobilisée et fournit l'appui et le suivi et contrôle du territoire nécessaire. 2) Les acquisitions seront réalisées par la FAO 3) Les agriculteurs sont sensibilisés à l'approche "gestion intégrée des déprédateurs »

	La coordination et le système de surveillance et d'alerte précoce de CLA au niveau national sont renforcés	Nombre d'atelier de sensibilisation organisés	0	7 (1 central et 6 régions)	Rapports d'atelier Bulletins bimensuels d'alerte contre CLA Plans de contingence pour la CLA et du secteur agricole	
		Nombre de brigades installées et formées	0	38 (40% F)		
		Système de surveillance et d'alerte mis en place	0	1 fonctionnel		
ACTIVITES CLES	Composante 1 : Renforcement des capacités techniques et d'équipement de la Direction des Services de Protection des Végétaux Composante 2 : Gestion durable et lutte intégrée (IPM) contre CLA Composante 3 : Protection des moyens d'existence des ménages vulnérables affectés par CLA Composante 4 : Coordination et Communication				INTRANTS : Composante 1: 200 000 USD Composante 2: 165 000 USD Composante 3: 165 000 USD Composante 4: 300 000 USD Frais de gestion FAO : 70 000 USD Total: 1.000.000 USD	

1. INTRODUCTION ET JUSTIFICATION DE L'AIDE

1.1 Introduction

1.1.1 Depuis le démarrage de la campagne agricole 2017, la Guinée-Bissau fait face à une invasion de la chenille légionnaire d'automne, non connue par les services de protection des végétaux, sur les cultures de riz et de maïs et autres spéculations, causant d'importants dégâts. En effet, la chenille légionnaire d'automne, Fall Armyworm en anglais « *Spodoptera Frugiperda* », qui sévit en Afrique de l'Ouest et Centrale depuis quelques mois, a été identifiée pour la première fois en Guinée-Bissau, au début du mois d'Août 2017 par les Services de Protection des Végétaux au niveau des champs des Régions Gabu, Biombo, Cacheu, Bafatà, Oio, Quinarà, et le Secteur autonome de Bissau.

1.1.2 La chenille légionnaire d'automne (CLA), *Spodoptera frugiperda* J.E. Smith originaire des régions tropicales et subtropicales des Amériques se nourrit de feuilles et de tiges de plus de 80 espèces végétales¹. Cet insecte ravageur de la famille des lépidoptères, s'attaque à plus de 80 espèces de plantes, d'importance économique telle que le maïs, le riz et le sorgho, mais aussi aux cultures maraîchères et au coton. Adulte, elle peut se déplacer jusqu'à plus de 100 km par nuit. Elle pond des œufs sur les plantes, qui éclosent en larves et commencent à attaquer les plantes. De fortes infestations peuvent entraîner des pertes de rendement importantes. Les agriculteurs des Amériques ont pu maîtriser le ravageur, à des niveaux très bas, pendant de nombreuses années, mais à un coût important.

1.1.3 Sur le continent, la chenille a été signalée pour la première fois en 2016, au Nigéria, à Sao Tomé, au Bénin, au Niger et au Togo² et a causé des dommages importants sur la culture de maïs. La présence de cette chenille a été confirmée au Ghana³ et au Zimbabwe⁴ et des signalisations ont été enregistrées au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en Afrique du Sud et en Zambie⁵. Bien que les voies d'introduction ne soient pas encore identifiées, son apparition et la vitesse de propagation en Afrique depuis 2016 révèle le niveau de menace pour l'ensemble des régions africaines.

1.1.4 Dans le but d'identifier l'ampleur de l'invasion et la propagation du ravageur en Guinée-Bissau, la FAO, à travers la mobilisation de ces experts, a réalisé une mission de terrain avec les techniciens du Ministère de l'Agriculture, Forêts et Elevage (MAFE) et des services décentralisés de la protection des végétaux. Elle a confirmé la présence de la chenille *S. frugiperda* sur la culture du maïs, sorgho, riz et légumes à tous les stades végétatifs. La présence est plus marquée sur le maïs et les légumes. En effet, plus de 90% de la population dépendent principalement de ces denrées pour réaliser leur sécurité alimentaire et nutritionnelle

1.1.5 En l'absence de mesures de lutte contre les infestations avant la phase de reproductive (aux stades jeunes végétatifs du maïs et du riz), les impacts sont critiques et pourraient entraîner des pertes de rendement de 15 à 73% lorsque 55 à 100% des plants sont infestés par *S. frugiperda* (Hruska et Gould, 1997). Les chenilles de *S. frugiperda* semblent être beaucoup plus dommageables pour le maïs en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale que la plupart des autres espèces de *Spodoptera* d'Afrique (IITA, 2016).

1.1.6 Ceci aura un impact négatif non seulement sur les moyens d'existence des agriculteurs en Guinée-Bissau, mais aussi sur leur capacité future à faire face à leurs besoins alimentaires et nutritionnels, déjà importants, à protéger les principaux moyens d'existence et à résister aux chocs éventuels. En mai 2017, le taux d'insécurité alimentaire chez les ménages ruraux de Guinée-Bissau était de 15,5% où l'agriculture (pour 99,56% de la population) reste la principale source de revenus. Au niveau National, cette invasion affectera d'avantage la balance commerciale. En effet Le niveau

actuel de consommation de riz est de 119 kilogrammes par personne et par an, et le niveau de couverture de la demande locale en riz décortiqué est de seulement 39 %.

1.1.7 A ce jour, la seule option de lutte mis en place par les gouvernements pour faire face à l'invasion a été le recours aux pesticides synthétiques de haute toxicité qui étaient disponibles dans les pays. Cependant, une large et exclusive utilisation de pesticides chimiques entrainera le développement de résistance du ravageur, des pertes économiques plus élevées et des impacts environnementaux irréversibles. En effet, en plus de la pollution des eaux et des sols et des risques sur la santé des populations, ces insecticides induiront la destruction des ennemis naturels du ravageur et d'autres nuisances qui pourraient compromettre les équilibres écologiques complexes, favoriser l'émergence d'autres ravageurs et mettre à mal la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires actuels.

1.1.8 Comme réponse à l'invasion de la chenille légionnaire d'automne, une réponse humanitaire a été mise en place par le Gouvernement de la Guinée-Bissau pour assister les zones et les producteurs affectés. La Direction de la protection des végétaux et les délégations du Ministère de l'Agriculture, Forêt et Elevage (MAFE) ont effectué des missions de surveillance et des campagnes d'information des agriculteurs. Le ravageur continue de progresser rapidement dans le pays causant d'importantes pertes de récoltes de l'ordre de 30% pour le maïs, le sorgho et le mil et assez conséquent pour les légumes surtout les choux et autres crucifères. Une recrudescence des attaques est à prévoir pour la prochaine saison des pluies 2018 aux regards des informations sur les dégâts causés sur les cultures maraîchères au cours cette campagne de contre saison.

1.1.9 Pour faire face, le Gouvernement de la Guinée-Bissau, a sollicité le soutien de la communauté internationale. Dans ce cadre, le Gouvernement a transmis à la Banque par correspondance en date du 01 mars 2018, une requête d'aide d'urgence de 1.000.000 dollars EU afin de soutenir les efforts nationaux pour lutter contre l'invasion de la chenille légionnaire d'automne.

1.2 Justification de l'aide d'urgence

1.2.1 L'objectif de la présente proposition est de fournir une réponse directe et immédiate à la situation d'urgence suite à une catastrophe naturelle provoquée par l'invasion d'un insecte nuisible sur les principales cultures vivrières et de rente en Guinée-Bissau. Face à l'ampleur de l'invasion et l'agressivité du ravageur, elle vise à appuyer les efforts déployés pour le renforcement des capacités et le développement des compétences, sans délais.

1.2.2 En Guinée-Bissau, 80% de la production est réalisée par les petits agriculteurs, qui n'utilisent pas en général d'insecticides. Dans ces conditions, leur demander de passer de zéro application de pesticide à 4 applications serait très risqué. Par ailleurs, la plupart des agriculteurs ne seraient pas en mesure de se procurer les insecticides, étant donné les faibles niveaux de productivité et le coût des produits et équipements de traitements. De plus, les producteurs, en ligne de front qui devront désormais vivre avec la présence de CLA, manquent pour la plupart de formation et de connaissance sur le ravageur et des méthodes de lutte disponibles. Les services en charge de la protection des cultures ne sont pas suffisamment outillés pour faire face à l'invasion, fournir des conseils, suivre la bio écologie et la progression du ravageur pour son contrôle rapide. Il est donc nécessaire de les doter de capacités qui leur permettront de venir en appui efficacement aux producteurs pour sauvegarder leurs productions.

1.2.3 Pour faire face à l'urgence, des requêtes d'aide d'urgence ont été envoyées auprès de la communauté internationale, dont celle au Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), référencée : 122/GMEF/2018 en date du 01 mars 2018.

1.2.4 La présente proposition d'aide d'urgence est conforme aux Directives révisées de la Banque en matière d'aide d'urgence et au Règlement général du Fonds Spécial de Secours (ADB/BD/WP/2008/211/Rev.1 - ADF/BD/WP/2008/173/Rev.1). Telle que décrite au paragraphe 1.2.1 ci-dessus, elle entre dans la catégorie des situations d'urgence dérivant des catastrophes naturelles causées par l'invasion d'insectes nuisibles. Cette invasion est un événement imprévisible qui a occasionné d'importants dégâts et pertes de production de l'ordre de 30% globalement pour le maïs, le sorgho et le mil, une désorganisation sociale et économique, et des risques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle a entraîné notamment la perte de revenus et une détérioration des conditions des vies des populations vulnérables.

1.2.5 Il s'avère donc indispensable de créer d'urgence des conditions essentielles pour assurer la lutte contre la chenille légionnaire d'automne et sauvegarder les récoltes de la campagne en cours primordiales pour assurer la sécurité alimentaire des populations. L'aide d'urgence permettra de limiter, en un premier temps, la propagation du ravageur et les pertes de productions. Des équipements de traitements et des produits biologiques, à faible impact sur le milieu fragile seront distribués et utilisés sur les parcelles de cultures infestées et aussi sur les autres cultures hôtes de la chenille légionnaire d'automne. La carte du pays et celle de la zone touchée sont présentées en annexe 1.

2. APERCU DE L'APPEL A L'AIDE D'URGENCE

2.1 L'appel international

2.1.1 Au vu de l'ampleur des attaques, le Gouvernement de Guinée-Bissau a déclaré la situation d'urgence et a lancé un appel à l'aide internationale pour préserver la sécurité alimentaire et nutritionnelle, déjà précaire, des populations de la Guinée-Bissau et protéger les principaux moyens d'existence des ménages vulnérables. Des requêtes ont été transmises aux partenaires notamment la FAO, la BAD, la CEDEAO, le Gouvernement du Japon pour une assistance d'urgence pour faire face à ce ravageur et minimiser son impact sur la campagne agricole 2018 en cours.

2.1.2 A ce jour, le pays n'a reçu d'aide que de la FAO. Les besoins pressants demeurent toujours d'actualité pour le contrôle de ce ravageur qui est présent à un niveau très important au niveau du territoire national, aussi bien sur les cultures pluviales qu'irriguées. Les régions les plus touchées sont Secteur Autonome de Bissau, Biombo, Oio, Cacheu, Quinara, Gabu et Bafata. De ce fait, il est nécessaire de doter le pays, dans un contexte de transition, de moyens pour y faire face, d'une manière rationnelle et durable afin de minimiser l'impact sur la sécurité alimentaire et sur les moyens d'existence de la population de Guinée-Bissau.

2.2 Solidarité de la communauté internationale

2.2.1 Dès l'appel à l'assistance lancé par le Gouvernement, la FAO a fourni l'assistance technique pour l'évaluation rapide des besoins dans le but de l'élaboration d'un projet d'urgence. En effet, fin d'année 2017, la FAO a dépêché des experts pour appuyer les services de la protection des végétaux à identifier le ravageur et a recommandé des options de lutte et des outils pour évaluer les infestations et les dégâts pour les zones affectées. Ces options gagneraient à être étendues à tout le pays.

2.2.2 Dans ce cadre, elle a mis en place une allocation de 212 000 USD au titre sa coopération technique avec la Guinée-Bissau. Elle a également assisté les autorités de Guinée-Bissau à l'élaboration d'une note conceptuelle pour la soumission de la requête d'aide d'urgence à la BAD.

3. L'OPERATION D'AIDE D'URGENCE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

3.1 Objet et description

3.1.1 L'objectif principal de cette opération financée par le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) est de contribuer à lutter contre l'invasion de la chenille légionnaire d'automne et réduire les pertes de productions de maïs, de riz et de maraîchage, afin de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en Guinée-Bissau.

3.1.2 Il s'agit spécifiquement de : (i) former les agents des services de la protection des végétaux, les agents de la vulgarisation et les producteurs aux méthodes de contrôle durables prouvées contre la CLA. (ii) doter les services de la protection des végétaux, les brigades phytosanitaires et les producteurs des équipements appropriés pour l'identification, le suivi, la surveillance et le contrôle de CLA. Et (iii) rendre accessibles, aux ménages vulnérables, les produits de traitements y compris les produits biologiques à fabrication locale, pour une meilleure préservation de leurs moyens d'existence. Une attention particulière sera accordée aux exploitations féminines, particulièrement maraîchères, au vu de leur contribution majeure dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.

3.1.3 Le présent projet a été conçu, pour soutenir et compléter les interventions en cours du Gouvernement et des autres partenaires, en vue d'apporter une aide d'urgence aux producteurs sinistrés. Le projet est un appui aux efforts du Gouvernement pour le renforcement de la résilience agricole à travers la mise en œuvre de quatre (4) composantes qui aboutira à une meilleure coordination, la mise en place d'un mécanisme de surveillance amélioré à base communautaire, l'élaboration du document de stratégie de gestion intégrée de CLA, la révision des textes d'homologations et d'harmonisation des pesticides (Décret-Loi N°7/2000_J.O. N°35/28 Août 2000), disponibles dans le pays afin d'y exclure les pesticides hautement toxiques et inclure les bio-pesticides et pesticides botaniques, la restauration des moyens d'existence des ménages vulnérables et le soutien à la production nationale de pesticides biologiques et botaniques par les entreprises/coopératives locales. Les composantes/activités du projet se présentent comme suit :

Tableau 1 : Description des activités par composante

Composante	Description des composantes
<i>Renforcement des capacités techniques et d'équipement de la Direction de la Protection des Végétaux</i>	<ul style="list-style-type: none">• Revue et mise à jour des réglementations de la législation sur les pesticides• Homologation des pesticides biologiques et à faible toxicité• Formations des techniciens de la DSPV, DRAFP et INPA sur la lutte intégrée contre CLA• Formations des acteurs (agents de vulgarisation, brigades phytosanitaires et producteurs) sur la reconnaissance de ravageurs et l'estimation des seuils de nuisibilité en fonction des stades larvaires ;• Formation en IPM et lutte biologique contre CLA : Formation spécialisée sur la biologie, l'écologie de base, la reconnaissance et sur la stratégie de lutte intégrée• Construction et équipement d'une salle d'élevage des insectes pour le laboratoire de diagnostic de la protection des végétaux (40 kits d'échantillonnage et d'identification dans chaque secteur, matériels pour transports des échantillons pour chaque région) ;• Acquisition et fourniture de moyens de locomotion pour les agents phytosanitaires (76 bicyclettes pour les agents phytosanitaires au niveau sectoriels et un véhicule tout terrain au niveau central, parce que le Service ne dispose pas de moyen roulant convenable pour faire face à la lutte contre CLA ;• Evaluation de la situation et de l'impact sur les récoltes.

<p>Gestion durable et lutte intégrée (IPM) contre la CLA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sous composantes surveillance et suivi de CLA : (i) Information et mise en place du système informatisé de surveillance du ravageur de la FAO FAWEWS ;(ii) Formations des techniciens de la protection des végétaux et des brigades phytosanitaires sur le suivi système informatisé de surveillance ; (iii) Collecte et traitement de données sur la dynamique de population du ravageur, (iv) Acquisition, fourniture et installation de réseau de piégeage à phéromone ;et (iv) Equipement des brigades phytosanitaires • Sous composantes lutte intégrée contre CLA : (i) Validation, publication et dissémination du document de la stratégie intégrée de contrôle de CLA ; (ii) Formations des techniciens et des agriculteurs sur la gestion intégrée du ravageur ; (iii) Mise en place de champ école des producteurs (CEP) pour l'application des solutions ; (iv) Acquisition et fourniture de bio-pesticides, de matériels de traitement et équipements de protection ; (v) Faire l'état des connaissances sur les pesticides botaniques ; (vi) formation de 12 entreprises/coopératives locales et installation de 12 presses à neem dans les 6 régions très affectées pour la production des pesticides biologiques et botaniques. La formation aura pour objectif de doter les coopératives retenues des capacités techniques pour la fabrication de bio-pesticides à base de feuille de neem (extraction d'extrait, mélange avec les adjuvants et mise en bouteille) ; et (v) suivi, évaluations, communication et rapports sur les résultats de contrôle avec les alternatives aux pesticides chimiques.
<p>Protection des moyens d'existence des ménages vulnérables affectés par CLA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définition de kits d'assistance (incluant les bio-pesticides et pesticides botaniques) • Fourniture de bons d'intrants aux ménages vulnérables permettant aux producteurs pour la restauration des facteurs de production (semences, fertilisants, alternatives aux pesticides chimiques, matériels et équipements agricoles) ; • Organisation de foires d'intrants agricoles (semences, fertilisants, bio-pesticides, pesticides botaniques) pour mettre en liens les producteurs de semences du projet TCP/GBS/3601, des entrepreneurs locaux et fabricant d'outils, producteurs de bio-pesticides et pesticides botaniques et d'engrais organiques. • Former les producteurs sur l'utilisation effective des intrants fournis et recommandés pour la gestion durable de CLA et meilleurs rendements et productions.
<p>Coordination et Communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Information et sensibilisation des acteurs sur la détection, identification et contrôle à travers la production de support de communication (spot tv, radio et brochures) ; • Organisation des réunions de la Taskforce national sur la CLA, définition des termes de référence du comité de pilotage du projet et mise à jour du plan de travail du projet • Mise en place au niveau national, régional et districts des comités de pilotage du projet pour coordonner et appuyer la mise en œuvre des activités CLA • Organisation des missions d'évaluation des impacts, des ateliers de sensibilisation et de formation, des visites d'échange dans les sous régions sur le contrôle des CLA • Production et distribution de bulletins de prévisions et de surveillance (également en langue locale) • Préparation aux urgences (invasions et autres catastrophes) dans le secteur agricole par l'élaboration de plan de contingence et simulation des actions avec des représentants des autorités nationales et des communautés de producteurs pour s'assurer de la faisabilité et l'efficacité des actions tel que planifié.; • Préparation de rapports techniques et d'audit de l'opération

3.1.4 La mise en œuvre dans l'immédiat des activités prévues dans le cadre de ce projet permettra de lutter contre le ravageur et limiter les pertes de production mais aussi de mieux comprendre la bio-écologie du ravageur et identifier ses parasites et auxiliaires naturels en Guinée-Bissau. Il permettra surtout de doter les services régionaux de la protection des végétaux des capacités techniques appropriés pour le suivi et le contrôle du ravageur et la maîtrise de la lutte intégrée et raisonnée contre le ravageur.

3.1.5 Ainsi, le projet permettra de doter les producteurs des équipements et produits de traitement, afin de limiter les dégâts, sauver la récolte et limiter la propagation du ravageur. Une campagne rapide et ciblée de lutte est indispensable pour réduire les pertes de production de maïs et préserver les autres cultures hôtes. Il contribuera à la mise en œuvre d'une stratégie de lutte intégrée et raisonnée combinant la lutte biologique par l'utilisation de produits naturels d'espèces végétales

disponible dans le pays (extrait de feuilles et graines de neem : *Azadirachta indica*) et les lâchers d'auxiliaires et ennemis naturels de la chenille légionnaire d'automne.

3.2 Coût et sources de financement

Le coût total de l'opération, net d'impôts et de droits de douane, est de 1.000.000 dollars EU. Le Don servira à couvrir le coût des activités, estimé à 930.000 dollars EU, et les frais de gestion de la FAO fixés à 70.000 dollars EU (7% du montant total du don). La répartition des coûts est résumée ci-dessous et le détail des activités est donné en Annexe 5.

Tableau 2 : Coûts estimatifs par composante

<i>Composantes</i>	<i>Montant USD</i>
Composante 1 : Renforcement des capacités techniques et d'équipement de la Direction de la Protection des Végétaux	300 000
Composante 2 : Gestion durable et lutte intégrée (IPM) contre la CLA	200 000
Composante 3 : Protection des moyens d'existence des ménages vulnérables affectés par CLA	200 000
Composante 4 : Coordination et Communication	230 000
Frais de gestion FAO (7%)	70 000
Total	1 000 000

3.3 Mise en œuvre et organisation

3.3.1 Le Bureau de la FAO en Guinée-Bissau sera responsable de la coordination de la mise en œuvre des activités de l'aide d'urgence, en étroite collaboration avec Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de l'Elevage (MAFE) agissant au nom du Gouvernement de la Guinée-Bissau. L'exécution technique sera confiée à la Direction des Services de la Production Végétale (DSPV) aux niveaux national et régional. Les associations et groupements de producteurs sont les acteurs principaux en vue de la pérennisation des acquis de l'opération. La DSPV travaillera en partenariat étroit avec l'Institut National de Recherche Agraire (INPA) et autre Institut international présent dans la sous-région et spécialisé dans la lutte contre les ravageurs tels que la CLA.

3.3.2 La FAO est une agence de l'ONU ayant un mandat spécifique pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. L'organisation a une grande expérience et est capable de répondre à des besoins humanitaires dans des situations de catastrophes naturelles. Elle a prouvé depuis des années son expertise administrative et technique en réponse aux catastrophes et de relèvement après des catastrophes. Les avantages comparatifs de la FAO sont bien reconnus en ce sens qu'elle a la capacité de mobiliser et de déployer rapidement les moyens humains et techniques nécessaires pour aider en cas de catastrophe ayant un impact sur les ressources naturelles, l'alimentation et l'agriculture.

3.3.3 Ces avantages comparatifs, ont été bien mis en valeur, pour la bonne exécution du programme d'aide d'urgence pour restaurer les moyens d'existence et permettre d'accroître la résilience des ménages affectés par l'éruption volcanique de l'île de Fogo (OSRO/CVI/601/AFB), pour un montant 1.000.000 Dollars des Etats Unis et du programme d'aide d'urgence pour la lutte contre la chenille légionnaire d'autonome au Cabo Verde (en cours), pour un montant 1.000.000 Dollars des Etats Unis. Aussi, il est à souligner que la FAO a eu à gérer et exécuter avec succès, plusieurs opérations d'urgence financées par la Banque, notamment au Bénin en 2012, au Sénégal et en Gambie en 2013.

3.3.4 Il est à signaler que depuis l'apparition de la chenille légionnaire d'automne sur le Continent, la FAO a pris des mesures immédiates afin d'apporter les appuis nécessaires à l'ensemble des pays contaminés et de les doter des capacités techniques et financières. Plusieurs réunions consultatives ont eu lieu à Harare au Zimbabwe du 14 au 16 février 2017, Nairobi du 25 au 28 avril 2017, Addis Ababa le 29 juin 2017, Accra 18 au 20 juillet 2017 avec des représentants des gouvernements, d'experts et des parties prenantes pour faire le point sur la situation et soutenir la planification des situations d'urgence et l'intervention rapide pour la lutte contre ce parasite. Ces réunions ont vu la participation des représentants des gouvernements, des institutions de recherche et de développement aux niveaux national, régional et international, des milieux universitaires et des organismes donateurs, ainsi que des représentants du secteur privé. Elles ont abouti à un ensemble de points d'actions et de recommandations visant à combler les lacunes en matière de recherche, à avoir plus de connaissances sur les changements comportementaux et biologiques du ravageur selon le contexte écologique africain.

3.3.5 La FAO a entrepris une série d'actions rapides, telles que l'élaboration d'un guide technique pour l'identification de la chenille légionnaire d'automne, les protocoles d'évaluation des niveaux d'infestation et des dommages, et des recommandations pour les options de lutte, y compris le soutien aux gouvernements dans l'élaboration des plans d'action, et ces informations ont été partagées avec les pays concernés. Ceci permettra aux services de la protection des végétaux de parvenir à une meilleure compréhension et connaissance de la lutte durable contre la chenille légionnaire d'automne, la consolidation des connaissances sur les modes de développement et l'écologie de la chenille légionnaire d'automne en Afrique, ainsi qu'en fournissant des données fiables sur les pertes de rendement et l'impact socio-économique.

3.3.6 Pour la mise en œuvre de l'opération, la FAO en Guinée-Bissau mettra en place une Task Force qui sera composée du Responsable Technique Principal de la FAO (LTO), Responsable Technique de l'Unité Technique du Siège à laquelle le LTO est rattaché. Le LTO du projet sera le Plant production and protection Officer du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique. Le projet relève principalement de la compétence technique de la Division de la production et de la protection des végétaux (AGP).

3.3.7 Elle recrutera un expert indépendant (spécialiste en protection des végétaux) Coordinateur du projet. Il aura pour tâche la supervision de la mise en œuvre et suivi du programme de contrôle et de lutte contre le ravageur et mobilisation des expertises de haut niveau nécessaires au besoin (Expert entomologiste, Expert en lutte biologique, Expert IPM etc.). La Banque, à travers son bureau à Dakar (COSN), suivra de près les progrès accomplis dans l'intervention d'urgence, à travers des réunions régulières avec le bureau de la représentation de la FAO et des visites sur le terrain.

3.4 Acquisitions

3.4.1 Considérant les appuis déjà engagés avec le Gouvernement du Guinée-Bissau dans la lutte contre le ravageur, et l'expertise en matière de réponse rapide aux catastrophes naturelles dans les domaines de l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, la FAO, en tant qu'institution des Nations-Unies est la mieux placée pour assurer efficacement la coordination de l'exécution de la présente opération d'aide humanitaire d'urgence qui sera financée par la Banque. Les ressources de la Banque seront destinées au financement des acquisitions des biens, services et travaux nécessaires à la lutte contre la chenille légionnaire d'automne sur l'étendue du territoire de la Guinée-Bissau tels que décrits dans le tableau au paragraphe 3.1.2.

3.4.2 Dans le but d'assurer une bonne efficacité de sa mise en œuvre, les acquisitions seront réalisées conformément aux dispositions de la *Politique de passation des marchés des opérations*

*financées par le Groupe de la Banque, d'octobre 2015 (la Politique). En application de l'Article 5.3 (e) de la Politique, la FAO appliquera ses propres règles de passation de marchés et d'éligibilité pour toutes les acquisitions dans le cadre de ce projet telles que décrites au tableau en annexe 5 du présent rapport. Ces méthodes doivent garantir des procédures concurrentielles et le respect des dispositions relatives aux pratiques interdites et sanctions. Les acquisitions seront également conformes aux dispositions de l'article 3.8 des *Directives révisées de la Banque relatives à l'aide d'urgence et au Règlement général du Fonds spécial de secours* (ADB/BD/WP/2008/211/Rev.1 - ADF/BD/WP/2008/173/Rev.1) qui permettent de déroger à la règle d'origine pour les opérations de secours d'urgence.*

3.4.3. Par conséquent, il a été convenu avec la FAO que l'acquisition des biens et travaux se fera par appel d'offres et l'acquisition des services se fera par appel à propositions conformément aux sections 502 (MS 502) et 507 (MS 507) du manuel de procédures d'achat de la FAO.

3.4. Les documents d'acquisition, y compris les dossiers d'appels d'offres, les rapports d'évaluation et d'attribution des marchés seront conservés par la FAO.

3.5 Gestion financière et audit

La gestion et les dépenses de l'aide d'urgence seront régies par les règles, règlements, politiques et procédures de la FAO pour le compte du Bénéficiaire. Dans les six mois suivant la date de clôture des activités de l'aide d'urgence, la FAO fournira au Donataire et à la Banque (i) un rapport final résumant les activités de l'aide d'urgence, les incidences des activités, ainsi que les données financières provisoires et, (ii) une confirmation écrite du responsable de l'opération certifiant que la FAO a respecté les termes de la Lettre d'accord tripartite. La FAO veillera à faire figurer le nom de la Banque, ainsi que sa contribution comme "Institution Multilatérale de Développement", dans les annexes de ses rapports financiers annuels.

3.6 Décaissements

En raison de la nature et des procédures d'acquisition de cette opération, il est recommandé que la totalité du don soit décaissée aux conditions suivantes :

- i) La signature d'une lettre d'accord tripartite entre la Banque, la République de Guinée-Bissau et la FAO ; et
- ii) La Fourniture par la FAO des références du compte bancaire dans lequel les ressources du don seront logées.

Les décaissements sont soumis aux règles et procédures de la Banque.

3.7 Calendrier d'exécution

Tenant compte de la spécificité de l'aide et la nécessité de suivre la bio-écologie du ravageur en fonction du calendrier cultural, il apparaît indispensable que la durée totale de l'opération excède les six mois habituellement requis pour les aides d'urgence, afin que la lutte contre la chenille légionnaire d'automne soit véritablement efficace. Ainsi, la durée totale de l'opération sera portée à 12 mois. Les fonds qui ne seront pas utilisés à la fin de cette période seront retournés à la BAD.

3.8 Mesures de sauvegarde environnementale

Le projet est classé en catégorie environnementale 3 car il s'agit d'un projet d'urgence et de courte durée (La durée totale de l'opération ne doit pas dépasser 12 mois).

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

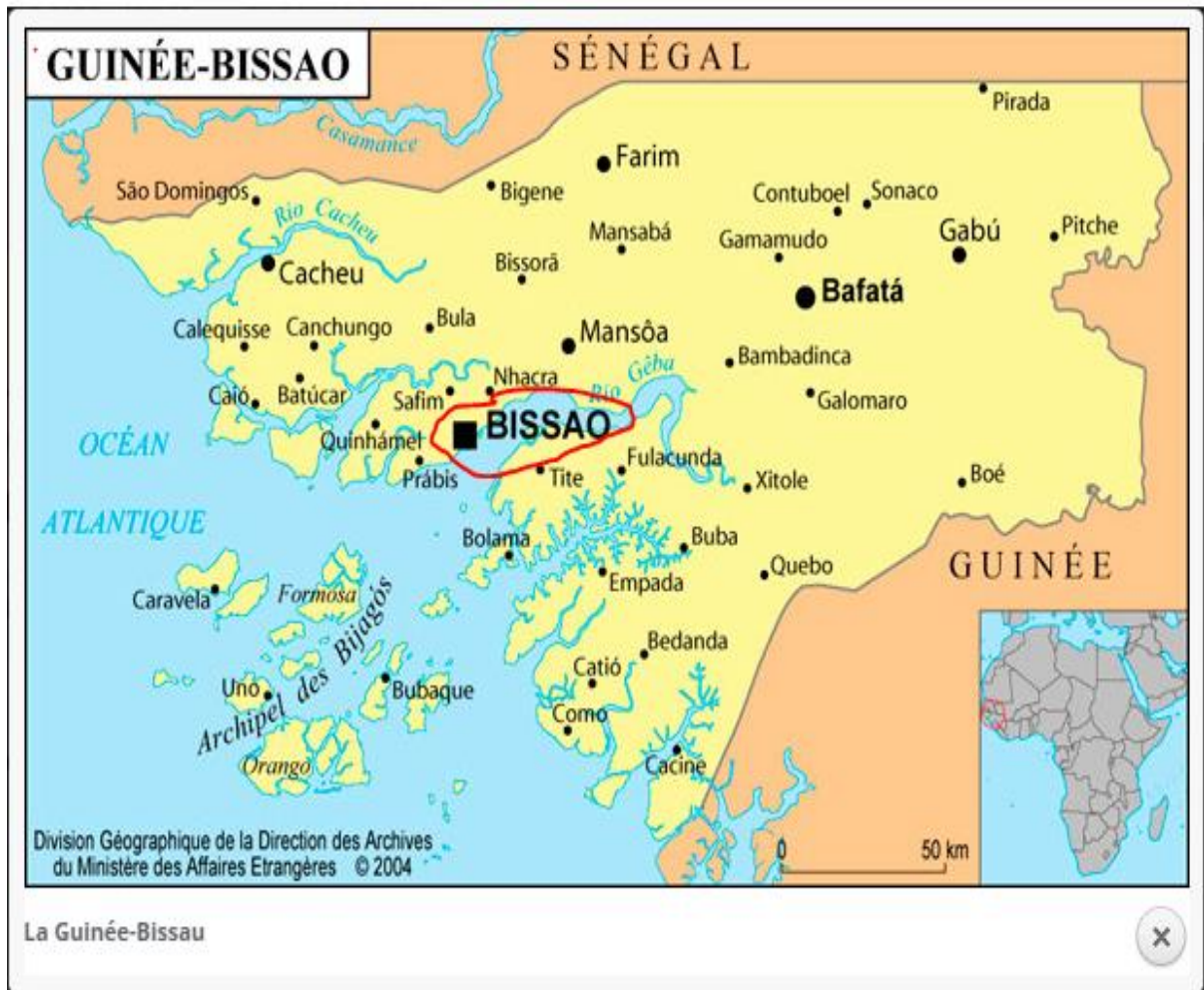
4.1 Conclusions

En raison de la complexité des opérations de lutte contre l'invasion de ravageurs nouvellement introduit et à grand potentiel de nuisibilité sur les productions agricoles et les conditions de vie des populations : diminution des revenus et insécurité alimentaire et nutritionnelle, l'appui de la Banque à travers cette aide d'urgence est primordial pour compléter et renforcer les efforts du gouvernement et de ses partenaires.

4.2 Recommandations

La Direction recommande que le Conseil d'administration approuve un don de 1.000.000 dollars EU au titre d'aide humanitaire d'urgence, à la République de Guinée-Bissau, pays en transition, sur les ressources du Fonds spécial de Secours, pour assister les populations affectées par l'invasion de la chenille légionnaire d'automne, selon les modalités et conditions énoncées dans le présent rapport.

Annexe 1 : Carte du Guinée-Bissau



Annexe 2: Requête à la Banque



GOVERNO DA
GUINÉ-BISSAU

Ministério da Economia e Finanças
Gabinete do Ministro de Estado

A

Son Excellence

Monsieur le Président de la Banque Africaine de
Développement - BAD

N/REF^a 122/GMEF/2018

Bissau, le 01 mars 2018

Excellence,

La campagne agricole 2017 de la Guinée-Bissau a été fortement secouée dans plusieurs régions du pays par l'invasion de la chenille légionnaire d'automne « *Spodoptera frugiperda* » (CLA) sur le riz et le maïs. Les régions les plus touchées et connues par les Services de Protection des Végétaux sont Gabu, Biombo, Cacheu, Bafatà, Oio, Quinarà, et le Secteur autonome de Bissau.

La chenille attaque surtout les cultures de maïs, de sorgho, de riz et de légumes à tous les stades végétatifs. La présence est plus marquée sur le maïs et les légumes.

Au vu de l'ampleur des attaques, le Gouvernement a lancé un appel à l'aide internationale pour préserver la sécurité alimentaire et nutritionnelle, déjà précaire, des populations de la Guinée-Bissau et protéger les principaux moyens d'existence des ménages vulnérables. En effet, plus de 90% de la population dépendent principalement de ces denrées pour réaliser leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.

C'est dans ce cadre, que j'ai l'honneur de vous adresser la présente requête d'aide d'urgence au titre d'un don de 1.000.000 (Un Million de Dollars Américains) afin de soutenir les efforts du Gouvernement avec l'appui technique de la FAO à circonscrire et enrayer ce fléau dans un pays déjà fragile.

Je vous prie de trouver joint à la présente le document du projet préparé par le Ministère en charge de l'Agriculture et la FAO pour une exécution de la FAO en Guinée-Bissau avec les Directions techniques concernées du Ministère de l'Agriculture.

Comptant sur votre soutien indéfectible et votre appréciation et compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre d'Etat de l'Economie et des Finances

João Alage Mamadu FADIA



Ampliation : Monsieur le Directeur Général de l'Afrique de l'Ouest
du Groupe de la Banque Africaine de Développement_

Bureau du Sénégal

DAKAR

- Monsieur le Ministre de l'Agriculture
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
- Madame La Représentante Résidente de la FAO-GBS

Annexe 3 : Tableau récapitulatif sur la contribution attendue des pays et autres bailleurs de fonds

Pays/Organismes	Type de contribution	Valeur USD
FAO	Appui technique et financier	212.000
BAD	Don	1.000.000
.....		

++ valeur non spécifiée

Annexe 4 : Détail des activités et budget

Unité : USD

Composantes / Activités	Montant en USD
<i>Composante 1 : Renforcement des capacités techniques et d'équipement de la Direction de la Protection des Végétaux</i>	300 000
Revue et Mise à jour des textes d'homologation et législation sur les pesticides	30 000
Formations des techniciens de la DSPV, DRAFP et INPA et des agriculteurs	60 000
Evaluation de la situation et de l'impact sur les récoltes	30 000
Construction et équipement d'une salle d'élevages des	100 000
Acquisition et fourniture de moyens de locomotion (76 bicyclettes, 1 véhicule)	80 000
<i>Composante 2 : Gestion durable et lutte intégrée (IPM) contre la CLA</i>	200 000
Surveillance et suivi de CLA	50 000
Lutte intégrée contre CLA	130 000
Suivi et évaluations, communication et rapports	20 000
<i>Composante 3 : Protection des moyens d'existence des ménages vulnérables affectés par CLA</i>	200 000
Distribution de bons d'intrants aux ménages vulnérables	120 000
Organisation de 2 Foires aux intrants agricoles	30 000
Formation des producteurs sur l'utilisation effective des intrants	50 000
<i>Composante 4 : Coordination et Communication</i>	230 000
Personnel du projet Recrutement de consultants de haut niveaux(IPM, bio-écologie CLA, etc.)	100 000
Information et sensibilisation des acteurs	10 000
Missions d'évaluation de la situation et des impacts,	40 000
Production et distribution de bulletins de prévisions, de surveillance (également en langue locale) de matériels de communication et de vulgarisation (en langue locales)	60 000
Elaboration de plan de contingence et simulation des actions	20 000
<i>Gestion par FAO (7%)</i>	70 000
<i>Total</i>	1 000 000

Annexe 5: Calendrier prévisionnel d'exécution

	Responsables	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Préparation du Plan d'acquisition et Achats des biens et services (toutes les composantes)	FAO/DSPV												
Recrutement du personnel de projet	FAO/MAFE												
Définition des kits d'intrants aux ménages vulnérables	FAO/D/A												
Lancement des activités du projet	FAO/ Coordinateur												
Production, multiplication de matériel de communication et vulgarisation	Equipe projet/ DSPV												
Information et sensibilisation des acteurs	Equipe projet/DSPV												
Revue et Mise à jour des textes d'homologation, réglementation et législation sur les pesticides	Consultant International/ DSPV												
Mise en place du système de suivi et de surveillance FAWEWS	FAO												
• Collecte et traitement de données sur la dynamique de population du ravageur	DSPV/ Brigades phyto												
• Installation du réseau de pièges à phéromones	FAO/DSPV /brigades												
• Bulletins d'alerte	Equipe du projet												
Organisation des formations (toutes les composantes) :	Equipe du projet												
• sur l'outil de surveillance et de suivi de CLA (techniciens de la DSPV, DRAFP et INPA)	FAO/DSPV/ brigades												
• sur la reconnaissance et les méthodes de lutte intégrée contre CLA (agents de vulgarisation et producteurs)	Consultant international/ DSPV												
• sur la préparation de pesticides botaniques à base de neem et autres (entreprise locales)	Consultant international/ DSPV												
Fourniture de matériels et équipement (toutes les composantes)													
• aux brigades phytosanitaires	Equipe projet/DSPV												
• Aux producteurs	Equipe projet/DSPV												
• Aux entreprises locales de production de pesticides botaniques	Equipe projet/DSPV												
Construction et Equipement d'une salle d'élevage d'insectes	Contrat de services/DSPV/ Equipe projet												
Organisation de foires aux intrants	Equipe projet												
Organisation de visites d'échanges	Equipe projet/FAO												
Organisation de voyage d'étude	Equipe projet/FAO												
Evaluations	Equipe projet												
• Niveau d'infestation	Equipe projet/FAO												
• Impact sur les récoltes et les moyens d'existence	Equipe projet/FAO												
Missions de Suivi des activités du projet	FAO/DSPV												
Mission d'évaluation des activités du projet	FAO/ BAD/DSPV												
Rapports (toutes les composantes)	Coordonnateur du projet/FAO												